

Mises à jour et information

Le programme de vaccination contre la COVID-19 du Nouveau-Brunswick

Plan de vaccination du Nouveau-Brunswick contre la COVID-19

- L'opération vaccination contre la COVID-19 du Nouveau-Brunswick vise à réduire le nombre de cas grave et de décès tout en atténuant les perturbations sociales découlant de la pandémie de COVID-19.
- L'objectif est d'immuniser le plus de personnes possible, le plus rapidement possible.
- L'immunisation à grande échelle est la meilleure façon de protéger les citoyens contre la COVID-19 et, à terme, de lever les restrictions instaurées pour assurer la santé et la sécurité de notre population.

Le point sur la vaccination

En date du lundi 18 janvier 2021, le [tableau de bord de la COVID-19](#) montre ce qui suit :

- reçu 17 775 doses de vaccins
- administré 10 436 doses
- administré les deux doses du vaccin à 2 567 personnes
- 7 339 doses pour cliniques prévues et deuxième dose des personnes qui ont reçu leur première dose

Programme de vaccination

- Nous sommes dans les délais que nous nous étions fixés.
- Nous gardons des doses en réserve pour nous assurer que les personnes qui ont reçu leur première dose reçoivent leur deuxième dose et sont ainsi entièrement protégées.
- À ce jour, 99 % des vaccins pouvant être administrés au Nouveau-Brunswick l'ont été.

Priorisation

- Tout comme d'autres provinces, le Nouveau-Brunswick établit la hiérarchisation des priorités et l'ordre de vaccination en fonction des travaux réalisés par le Comité consultatif national de l'immunisation et de ses recommandations sur les populations clés à immuniser en premier. Le premier groupe comprend les travailleurs de la santé en contact direct avec les patients, les résidents et le personnel des foyers de soins, les aînés, et les adultes dans les collectivités autochtones.
- En raison du petit nombre de doses de vaccin disponibles, tous les membres de ces groupes ne seront probablement pas vaccinés avant la fin du mois de mars.
- À mesure que le stock de vaccins augmentera et que les critères d'admissibilité seront élargis, des renseignements seront fournis pour indiquer comment d'autres personnes peuvent s'inscrire pour le recevoir.

Hiérarchisation des autres groupes

- En raison du petit nombre de doses de vaccin actuellement disponibles, il faudra probablement attendre la fin mars pour que soient vaccinées toutes les personnes du premier groupe, y compris les résidents et le personnel des foyers de soins, les travailleurs de la santé de première ligne en contact direct avec les patients et les travailleurs de la santé en soutien à la lutte contre la COVID. Nous travaillerons également avec chaque Première Nation pour prendre connaissance de leurs besoins respectifs et élaborer la meilleure approche pour vacciner les membres adultes de leur communauté.



- Les aînés du Nouveau-Brunswick de plus de 85 ans recevront bientôt un courrier du ministère de la Santé leur communiquant les détails quant à la façon de prendre un rendez-vous. En avril, au fur et à mesure de l'approvisionnement en vaccin, nous comptons procéder par tranche d'âge de cinq ans jusqu'à ce que tous les aînés de plus de 65 ans soient vaccinés. Nous communiquerons directement avec les personnes concernées.